

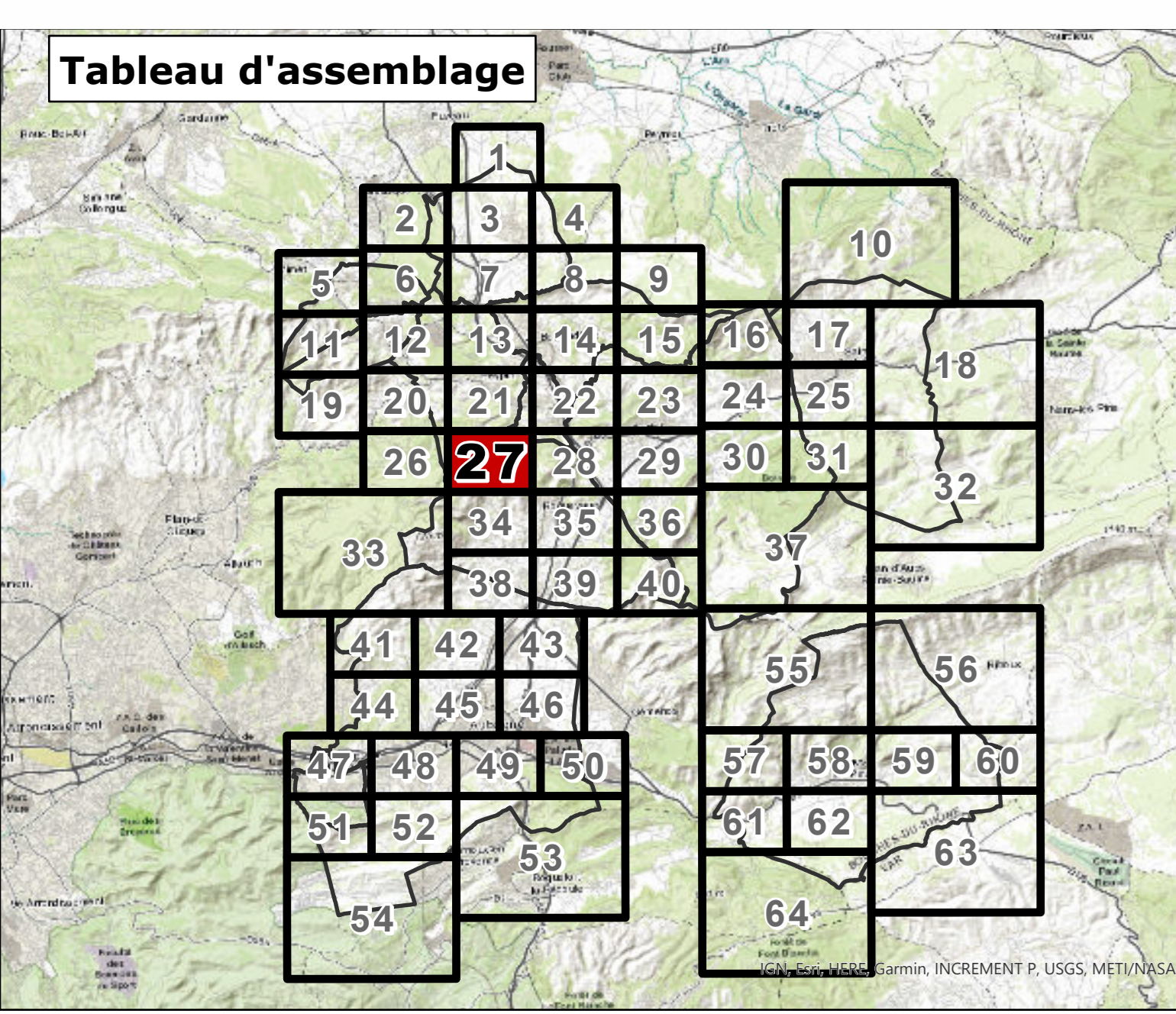
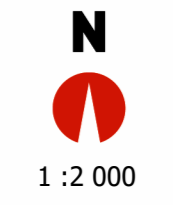
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
27

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

LA DESTROUSSE, PEYPIN, ROQUEVAIRE



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie
ou de La Destrousse, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Allée faible - Prescriptions simples
- Allée modérée - Prescriptions renforcées
- Allée forte - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène

- Allée faible
- Allée forte
- Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouffardise, Peypin et Saint-Zacharie

- Porteur à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES


- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors périmètre de protection
- Périmètre de protection rapprochée - source hors périmètre de protection

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière



33

34

35